



Ma banque a tel le droit de bloquer mes moyens de paiements

Par **philippe**, le **19/11/2011** à **19:18**

Bonjour,

je vous adresse ce courrier afin d'avoir plus d'explication sur les droits bancaires

En effet je rencontre un litige avec ma banque et depuis maintenant trois jours a bloquer tout moyen d'émettre que ce soit chèque ou carte bancaire

depuis quelques semaines mon compte ce trouvait a découvert ayant une assurance vie dans cette meme banque j'ai demande a ma conseillère de bien vouloir effectuer un déblocaje partiel afin de pouvoir combler mon découvert

hors depuis trois jours tout mes moyens de paiements sont bloques et je me retrouve en recouvrement amiable sans m'en avoir avertis et sans tenir compte de ma demande de déblocaje de mon assurance vie est ce correcte de la part de ma banque puisque l'argent qui vas etre débloqué vas automatiquement sur le compte débiteur de plus tout mes prélèvements sont actuellement rejetés

j'ai eu ce jour un rendez vous avec la directrice de mon agence afin de trouver un arrangement le temps que ce déblocaje soit effectif sur mon compte sa réponse a ete je ne peut rien faire il faut voir avec la personne qui s'occupe de votre dossier de recouvrement je lui est demande de bien vouloir accepte de me donner de l'èspece et sa réponse a été un non catégorique

ont t'il le droit de laisser un client sans moyens de vivre?

j'attend votre réponse avec impatience et s'il y a des démarches a faire pour les attaquer pouvez vous me les indiquer

je vous remercie par avance